



Esquelbecquois, Esquelbecquoises, chers amis,

Nous sommes entrés ce vendredi en période de confinement pour plusieurs semaines. Comme au printemps, Esquelbecq va devoir s'adapter collectivement au mieux de l'intérêt de tous.

Nous vous donnons ci-après quelques clés (attestations, commerces ouverts, référents communaux etc...) pour vous aider à passer ce nouveau cap.

Sachez que, comme elle a voulu l'être lors de ce premier confinement, votre équipe municipale ainsi que les employés communaux sont à vos côtés.

Préservez vous bien,
Amicalement,
Votre Maire, Didier Roussel
Tél : 06 52 59 75 24

LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES MUNICIPAUX SONT À VOS CÔTÉS

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous informions que la commune venait de signer une convention de partenariat avec le conseil départemental du Nord, dans le cadre de la mise en place d'un registre des personnes fragiles.

Si vous avez dans votre entourage un parent, un voisin, un ami pour lequel vous vous inquiétez, parlez lui de cette démarche...! Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire sur ce registre, prenez contact avec Vincent Lams en mairie au 03.28.65.85.65

N'hésitez pas à contacter également les élus référents ainsi que Mathilde Romano

Si vous rencontrez des difficultés à vous déplacer ou vous approvisionner. Nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner.



Peggy JOLY BUCHET
06.14.71.52.40



Frédéric DRIEUX
06.30.73.27.85



Julie COURTOIS
06.16.19.32.28



Mathilde ROMANO
03.28.65.85.65

En cette période de confinement et dans le cadre de sa mission, Mathilde reste également mobilisée et à votre écoute aux horaires d'ouverture de la mairie.

N'hésitez à prendre contact avec elle au 03.28.65.85.65

AGENDA MODIFIÉ

MARDI 10 NOVEMBRE - St Martin

Les contraintes sanitaires évoluent, nous ne pourrions donc pas organiser notre traditionnel défilé de la Saint Martin, comme les années précédentes.

Pas de défilé ce jour là, mais une distribution aux enfants de folards et de bonbons sera faite dans les écoles.

MERCREDI 11 NOVEMBRE - 102e anniversaire de l'Armistice de 1918.

La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser les cérémonies dans leur forme habituelle.

Les contraintes liées à la pandémie de Covid-19 nous conduisent à restreindre la présence des esquelbecquois au strict minimum dans le respect des consignes préfectorales.

TELETHON

De même, différentes actions menées au profit du Téléthon ne pourront se faire. Certaines pourraient être reportées si la situation sanitaire le permet. « **Soyons et restons solidaires** »

N'oubliez pas, pour donner : 3637 ou telethon.fr

SÉJOUR SKI

Notre réflexion pour la mise en place d'un séjour ski pour les adolescents se poursuit mais nous repoussons sa réalisation en février 2022.

Des masques en tissu adultes et enfants (COVID 19) sont encore disponibles

Les personnes intéressées peuvent venir en retirer au Secrétariat de la Mairie.

(Attestation de déplacement, cocher la case :

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public)

- A raison d'un masque par personne.
- Une seule personne par famille devra se présenter
- Réservé aux habitants de la commune.



Informations sur les mesures nationales

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Education :

Les écoles, les collèges et les lycées restent ouverts ainsi que les crèches. Les universités quant à elles seront fermées.

Travail :

Le travail doit continuer mais le télétravail doit être la règle dès qu'il est possible.

Vacances :

Les retours de vacances de la Toussaint ainsi que les retours de colonies de vacances seront tolérés le week-end du 31 octobre.

Commerces et établissements recevant du public :

Les commerces de premières nécessités restent ouverts, l'ensemble des établissements recevant du public seront fermés à l'exception des services publics.

Télécharger l'application

DISPONIBLE sur Google Play

Télécharger dans l'App Store

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Luttons ensemble contre la Covid-19



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés; lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Attestation disponible en mairie

Mairie ouverte au public aux heures habituelles :

Lundi et jeudi : 9h - 13h

Mardi, Mercredi, vendredi : 9h - 13h / 14h à 17h

Samedi : 10h - 12h



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Des commerçants de proximité à votre service

<p>PHARMACIE VALOIS Ouvert du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 19h Samedi 8h30 - 12h30 03.28.65.61.10</p>	<p>BOULANGERIE BROCVIELLE Ouvert du mardi au vendredi : 6h - 12h30 / 16h - 19h Samedi 7h - 12h30 / 16h - 19h Dimanche et jours fériés 7h - 12h30 03.28.23.24.36</p>
<p>BOUCHERIE BARBEZ Ouvert du mardi au samedi : 8h - 12h30 / 15h - 19h Samedi 8h - 13h / 15h - 19h / Dimanche 8h - 12h30 Service de livraison possible 03.28.62.85.89</p>	<p>LA CAVE DU CHATEAU Ouvert du mardi au vendredi 10h - 12h30 / 16h - 19h Samedi 10h - 12h30 / 15h - 19h Dimanche 10h - 12h30 - Service de livraison possible 07.67.12.83.29</p>
<p>AU LION D'OR Tabac - PMU - Jeux BAR FERMÉ Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 13h30/17h - 19h Samedi 9h - 15h - Dimanche 9h - 13h30 Jeudi fermé - 03.28.65.61.09.</p>	<p>COCCIMARKET Du lundi au samedi 9h - 12h30 / 16h - 19h15 Dimanche 9h - 12h30 Jours fériés 9h - 12h 03.28.65.39.35 - Service de livraison possible</p>



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : _____ à : _____

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : _____ à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



Des commerçants de proximité à votre service

<p>PIZZERIA "O'Speed pizza" Ouvert du jeudi au dimanche : 18h - 21h Service de livraison possible 09.73.24.97.34</p>	<p>BRASSERIE THIRIEZ Lundi et mardi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 17h Du mercredi au samedi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h Fermé dimanche et Jours Fériés - Service de livraison possible Vente à emporter de préférence par précommande tél : 03.28.62.88.44 ou mail :brasserie.thiriez@wanadoo.fr</p>
<p>LA CHEVRE BOOK'IN Service traiteur du mercredi au dimanche sur réservation au 06.40.36.11.76 / 06.88.97.21.52 / 03.28.68.01.55</p>	<p>LA REGALADE Vente à emporter avec livraison à partir du 4 novembre 03.28.23.49.66</p>
<p>LE GITE DES ROSES Vente à emporter le dimanche midi 03.28.62.90.09</p>	<p>FRITERIE ESQUELBEQUOISE Ouvert tous les jours midi et soir Fermé : Mercredi (toute la journée) et dimanche (midi)</p>
<p>LA POSTE Du lundi au samedi 8h30 - 11h30 / Fermé le mercredi</p>	<p>SARL CAPPELAERE Magasin fermé. Permanences téléphoniques pour chantiers et dépannages (du mardi au vendredi 9h - 12h / 14h - 19h samedi 9h - 12h) :03.28.65.61.06 sarlcappelaere@gmail.com</p>
<p>VESTIAIRE SOCIAL "de fil en récup" Du lundi au vendredi (matin) 03.28.62.90.91 Uniquement retouches coutures</p>	

Sous réserve des directives gouvernementales